

Aux adhérents de l'AHK Algérie

P : Brahim Abdelatif
Tél. : +213 561 619 000
E-Mail : blatifdz@hotmail.com

DG : Dr. Monika Erath
Tel. : +213 561 666 003
E-Mail : m.erath@ahk-algerie.org

Objet : Invitation aux Assemblées Générales Annuelles 2019/2020/2021 de l'AHK Algérie le 23 juin 2022.

Madame, Monsieur,
Cher adhérent de l'AHK,

La Chambre Algéro-Allemande de Commerce et d'Industrie (AHK Algérie) a le plaisir de vous inviter à sa prochaine Assemblée Générale Annuelle comme suit :

Jeudi, 23 Juin 2022 à partir de 12h30

Hôtel Holiday Inn Alger

Cheraga Tower, Zone d'activité Amara - Route d'Ouled Fayet, 16800 Cheraga Alger

<https://www.ihg.com/holidayinn/hotels/us/en/cheraga-alger/>

Etant donné que nous n'avons pas reçu l'autorisation officielle d'organiser les Assemblées Générales précédentes en 2020 et en 2021 en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et de l'interdiction officielle des rassemblements, nous tiendrons cette année les assemblées pour les années 2019/2020/2021.

Comme vous pouvez le constater dans le programme ci-joint, en plus de la présentation des bilans annuels 2019, 2020 et 2021 ainsi que des adaptations statutaires prévues, il est également prévu, conformément au § 24 des statuts du 28 juin 2018, **d'élire 10 membres pour le Conseil Exécutif** de l'AHK Algérie. Veuillez noter que vous avez déjà reçu des informations à ce propos par e-mail le 09 mai et le 19 mai 2022.

Veuillez noter que, selon le "Règlement Intérieur" du 11 juin 2019, art. 11.1.5, la possibilité de se porter candidat au conseil d'administration est liée à l'adhésion AHK de l'entreprise depuis au moins un an. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 4 juin 2022 à minuit. Les demandes déposées après cette date ne pourront malheureusement plus être acceptées pour des raisons d'organisation. Les membres de l'AHK qui ne peuvent pas participer personnellement à l'événement ont le droit de déléguer leur droit de vote à un autre membre de l'AHK Algérie ou à la secrétaire générale de l'AHK Algérie (m.erath@ahk-algerie.org) par procuration (voir l'annexe) écrite.

En outre, le mandat du commissaire aux comptes doit être renouvelé après deux mandats par approbation de l'Assemblée Générale.

Nous souhaitons également rappeler à tous les membres de la Chambre que, conformément aux articles 13 et 21 des statuts actuels, la participation à l'Assemblée Générale, respectivement le droit de vote, sont liés au paiement régulier de la cotisation. Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de nous faire parvenir votre participation au moyen du coupon-réponse ci-joint avant le 17 juin 2022 par courrier à l'adresse de l'AHK ci-dessous ou par e-mail à communication@ahk-algerie.org.

Nous nous réjouissons de votre participation et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Meilleures salutations



Brahim ABDELATIF
Président



Dr. Monika ERATH
Secrétaire Générale

En Annexe : Ordre du jour / Coupon réponse / Procuration